

nada, été écroué dans.....sur conviction du crime de.....

Attendu, en outre, que sous le régime des dispositions de la Loi de l'immigration, le ministre de l'Intérieur m'a demandé de vous délivrer un ordre, à vous, le dit..... (directeur) de détenir le dit..... à l'expiration de sa sentence, ou de la période de son emprisonnement, pour qu'il soit remis au fonctionnaire désigné dans le mandat du directeur de l'Immigration, en vue de la déportation du dit.....

Sachez que je, soussigné, ministre de la Justice du Canada, vous enjoins par les présentes, en vertu des dispositions de la dite loi, à vous le dit directeur, de délivrer le dit..... à..... qui a reçu mandat du directeur de l'Immigration de recevoir de vous-même le dit..... pour que celui-ci soit déporté, suivant les dispositions de la dite loi.

Pour toutes ces fins, le présent ordre vous est une autorisation suffisante.

Daté à Ottawa ce.....jour de.....
.....19.....

Le Ministre de la Justice,

.....

{ Sceau du
ministère de la
Justice. }

FORMULE EE.

MANDAT DU DIRECTEUR DE L'IMMIGRATION.

Canada.

Loi de l'immigration, article 43.

Par le directeur de l'Immigration :

A.....de.....

Attendu que.....de..... a été écroué dans (maison de détention, prison, maison de réforme ou pénitencier).....dans les trois années qui ont suivi son débarquement au Canada;

Attendu, en outre, que sous le régime des dispositions de la Loi de l'immigration, le ministre de l'Intérieur a ordonné la déportation du dit..... et a demandé au ministre de la Justice un ordre adressé au directeur de..... (pénitencier, maison de détention, mai-